

Une discrimination évidente de la langue catalane

La langue catalane n'a pas de place dans l'espace public....

(% de présence de la langue catalane par rapport à la langue française)

- autoroutes: 0%
 - routes nationales: 0%
 - routes départementales: 0%
 - transport ferroviaire: trains 0%
gares agences voyageurs 0%
informations orales et écrites : 0%
 - aéroport :0%
 - ports: 0%
 - hôpitaux et établissements de soins: <2%
 - administration d'état: 0%
 - administrations régionale et locale: 0%
 - administration municipale: variable de 0% à 35%
- 68% de la population souhaite que les supports bilingues catalan/français se développent (Média Pluriel)*

Plus de 50% des municipalités réclament aux administrations régionales et locales la présence du catalan dans l'espace public

Les écoles ne répondent pas à la demande des parents

(% de présence du catalan par rapport à la population scolaire totale concernée.)

- écoles publiques primaires: classes bilingues 3%
- écoles associatives: 1,2%
- enseignement secondaire: classes bilingues <1%
- élèves ayant une approche ou initiation à la langue catalane: < 15%

37% à 63% des parents demandent un enseignement bilingue (selon les enquêtes.)

Les mass médias (publics ou non) ignorent le catalan

(% par rapport aux heures de diffusion ou de la pagination en français)

- chaînes de télévision TF1/ A2: 0% FR3: <1%
- radios <1% sauf une radio associative émettant en catalan
- presse écrite quotidienne: <1%
hebdomadaire: <5% sauf un hebdomadaire de diffusion restreinte en catalan
- magazine de communication des administrations: <3%

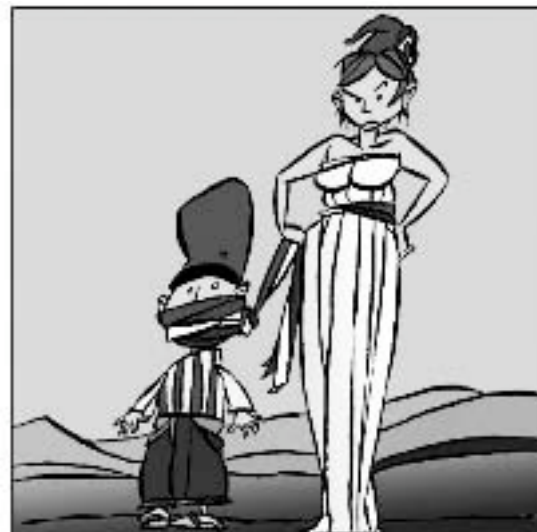
Nous voulons que notre langue catalane parlée et écrite

- soit visible dans tout l'espace public de notre pays
- soit pleinement reconnue, divulguée et enseignée.

Nous voulons la faire partager aux milliers de personnes qui s'installent chaque année chez nous..

Nous voulons la faire découvrir aux milliers de touristes qui visitent notre pays.

Nous voulons que notre langue, attestée par mille ans de littérature en Catalogne du Nord, soit présente dans notre société d'aujourd'hui et de demain pour échapper à une marginalisation imposée.



Al nord tenim la república
però ens nega la veu pública.

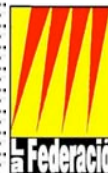


LA FEDERACIÓ PER A LA DEFENSA
DE LA LLENGUA
I DE LA CULTURA CATALANES

est une entité qui fédère des dizaines
d'associations qui veulent faire vivre la
culture et la langue catalanes en
Catalogne-Nord.

federacio@aol.com

46 carrer dels Agustins
F-66 000 Perpinyà Catalunya-Nord



27 d'abril de 2006 la FEDERACIÓ al Parlament Europeu

Non à la discrimination linguistique en Catalogne-Nord

Pays Catalans: une nation sans état

Les Pays Catalans ont une population d'environ 12 millions d'habitants sur un territoire d'une superficie de 70 000 km². Ils s'étendent le long de l'arc méditerranéen sur 800 km de côtes.

En 1988, les divers gouvernements des communautés autonomes et le Conseil Général des Pyrénées-Orientales ont commémoré le millénaire de la nation catalane qui durant 700 ans a possédé ses propres structures étatiques.

Elle perdit son administration et ses libertés au terme de l'annexion par Louis XIV du nord de la Catalogne en 1659 (traité des Pyrénées) et de la conquête du reste des territoires catalans par son petit-fils Philippe V de 1709 à 1714. Dès 1700 Louis XIV publie un édit bannissant la langue catalane de toute administration au profit de la seule langue française. C'est le début de la répression linguistique.



Aujourd'hui, les Pays Catalans sont partagés entre plusieurs états:

A l'aube du XXI siècle, certains Pays Catalans ont récupéré soit des structures étatiques comme Andorra, soit des statuts d'autonomie où la langue est co-officielle. Mise à part la Franja de Ponent, seule la **Catalogne-Nord n'a pas droit à une reconnaissance juridique et donc à aucun statut particulier**. Cette situation entraîne une **absence de politique linguistique** et conduit à une baisse constante en chiffres et en pourcentages des catalanophones.



27 d'abril de 2006 la **FEDERACIÓ** al Parlament Europeu

Catalogne–Nord: une identité niée

Pendant des siècles, la politique linguistique menée par l'État français a été la cause de l'évidente et progressive réduction de l'espace de toutes les langues de France, à l'exception du français. Avec une politique d'assimilation brutale, la francisation de cette région, comme ce fut le cas pour toutes les autres régions de France, a eu lieu dans l'instauration de la langue française dans l'ensemble des institutions : l'éducation, l'Église, l'administration, la politique et la justice, les mass médias, la culture et dans toutes les formes de l'activité sociale et économique. Ainsi le français s'est-il imposé peu à peu au détriment du catalan dans la vie quotidienne.

La disparition du catalan dans des secteurs aussi essentiels a restreint son usage au domaine privé et familial, ce qui a fini par provoquer sa quasi extinction. Tout cela crée une image rétrograde du catalan que l'on associait aux gens de la campagne "sans culture". Ainsi la situation lamentable de la langue catalane en Catalogne Nord est-elle due en grande partie à la persécution qu'elle a subie.

L'éducation a été l'un des principaux moyens de dépersonnalisation et de colonisation du pays. Les catalans du Nord ont été empêchés d'accéder à la connaissance de leurs origines, car les écoles n'ont jamais offert la possibilité d'apprendre la langue, l'histoire et la culture du pays. Par exemple, la transmission de la langue des parents aux enfants s'arrête pour éviter les punitions et les humiliations imposées à l'école à ceux qui ne parlent pas français

En Catalogne Nord, après plus de trois cents ans d'appartenance à la France, l'appui institutionnel est presque inexistant, le poids démographique infime et le statut du catalan, très bas. Tout semblait avoir causé un processus profond et irréversible d'aliénation et de transculturation menant à la disparition de la langue et de la culture catalanes. Mais ces dernières années ce processus semble avoir pris une autre direction...

Le présent

Le pouvoir omniprésent du gouvernement central, l'immigration de fonctionnaires et de retraités du nord, l'émigration de la population jeune et cultivée à la recherche de meilleurs postes de travail à Paris et dans d'autres régions septentrionales plus développées de la France, ainsi que le désir d'assimilation à la culture française n'ont pas été suffisants pour éliminer la langue et la culture catalanes en Catalogne Nord.

Les différentes enquêtes menées ces dernières années montrent des données pleines d'espoir. D'un côté, il semble qu'il existe encore un sentiment généralisé et très enraciné de la "catalanité". D'un autre côté, malgré toutes les mesures légales de l'État français contre les langues régionales, il y a encore des Catalans du Nord qui ont continué et continuent à parler le catalan.

extraits d'Albert Gineste Llombart in www.web.fu-berlin.de/phn - 28/2004)

Des données pour réagir

extraits de l'enquête de Média Pluriel 1998
(en gras chiffres de 1997 les autres sont de 1993.)

La situation actuelle montre que la pratique et l'état des connaissances de la langue catalane se sont stabilisés. Un peu plus d'une personne sur deux **55%** (**64%**) déclare comprendre le catalan, mais seulement **24%** (**37%**) parfaitement, car la plupart des Catalans du Nord sont bilingues avec dominance du français. Ainsi, une personne sur trois **34%** (**48%**) déclare savoir parler le catalan (**70%** dans les villages mais encore **40%** à Perpignan), mais seulement **17%** (**34%**) parfaitement car la plupart des locuteurs ont des interférences linguistiques et pratiquent le code-switching ou «alternance de code», c'est-à-dire une alternance des deux langues. En outre, de la

population totale nord-catalane, **39%** (**46%**) déclarent savoir lire le catalan (même avec difficulté), mais seulement **16%** (**23%**) facilement. Dans l'ensemble de la population, seulement **11%** (**10%**) déclarent savoir écrire en catalan.



27 d'abril de 2006 la **FEDERACIÓ** al Parlament Europeu

Nous demandons au Parlement Européen et aux parlementaires européens...

La Déclaration universelle de l'Unesco (2001) et l'Agenda 21 de la culture adopté à Barcelone (2004) considèrent la diversité culturelle, en particulier la pluralité des langues, comme principal patrimoine de l'humanité.

Le président Chirac a déploré, devant des amérindiens qu'il a reçus « la sourde tragédie qui se déroule encore sous nos yeux, sur tous les continents : la disparition lente de cultures et de langues minoritaires laminées par les mouvements dominants ».

Or le nombre de catalanophones ne cesse de diminuer en Catalogne du Nord. Après 350 ans de discrimination culturelle et linguistique la survie de notre langue et de notre culture est en jeu.

Nous demandons au Parlement Européen et aux parlementaires de divulguer que les membres d'une nation européenne, les catalans de la Catalogne du Nord, sommes dans la même situation que les populations amérindiennes.

La constitution française ne reconnaît l'existence que d'une seule langue sur son territoire, le français (article 2 de la Constitution française) et n'admet même pas le concept de « minorité nationale ». L'histoire catalane n'est pas enseignée. La langue catalane, ravalée au rang de « langue régionale », n'a aucun statut juridique garantissant sa protection et son développement. La déclaration d'un ministre français de l'Education il y a quelques années selon laquelle « les langues régionales ne méritent nullement de figurer au rang des enjeux culturels du futur » illustre bien cette politique discriminatoire.

Nous demandons au Parlement Européen et aux Parlementaires qu'ils fassent pression sur le gouvernement français afin qu'il reconnaisse les droits culturels collectifs.

La France qui prétend être « le pays des droits de l'homme » a signé, mais n'a jamais ratifié ni la Charte Européenne pour les Langues Régionales ou Minoritaires, ni la convention-cadre pour la protection des minorités nationales. Et pourtant la France a exigé que tous les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne signent et ratifient obligatoirement les deux textes.

Nous demandons au Parlement Européen et aux parlementaires qu'ils dénoncent à chaque occasion dans les différentes assemblées européennes le double langage de l'Etat français.

En novembre 2001, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a condamné fermement « l'absence de reconnaissance des minorités en France ». Il fait valoir que « l'égalité devant la loi ne permet pas toujours d'assurer l'égalité de la jouissance des droits de l'homme, et en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, par certains groupes minoritaires dans un pays ».

Il a été demandé à la France de ratifier la Convention cadre européenne sur les minorités nationales (qu'elle est la seule en Europe, avec la Turquie, à n'avoir pas signée), la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, et l'article 27 du Pacte international sur les droits civils et politiques (1966) qui affirme que dans les Etats où il existe des minorités linguistiques « les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle ».

De même la convention internationale des droits de l'enfant (1989) affirme ce même droit pour les enfants d'origine autochtone dans son article 30 pour laquelle la France a émis des réserves.

Nous demandons au Parlement Européen et aux parlementaires qu'ils interpellent le gouvernement français afin qu'il ratifie la *Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires* et les autres documents mentionnés.



27 d'abril de 2006 la FEDERACIÓ al Parlament Europeu